

être unies par un Conseil particulier, dont le but est d'unir la direction. Ce Conseil est composé des Présidents et des Vice-Présidents des Conférences de la ville. Les intérêts de chaque y sont donc défendus, afin que la décision prise soit plus volontiers acceptée de tous. L'article 28, dit que le Conseil particulier s'occupe des œuvres et des mesures importantes qui intéressent toutes les Conférences de la ville.

La Société de St.-Vincent de Paul est actuellement ainsi composée :

1 Conseil Cénéral.

20 Conseils Supérieurs.

33 Conseils Centraux.

238 Conseils particuliers.

3099 Conférences.

60,000 à 70,000 Membres.

Les Conférences sont ainsi répandues par tout l'univers :

TABLEAU DES CONFÉRENCES PAR PAYS.

France, . . . . .	1394	Confér.
Allemagne, . . . . .	256	“